

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juillet 2002

Québec, le 11 juillet 2002

Monsieur Richard Filion
Directeur des études
Collège de l'Outaouais
333, boul. Cité des Jeunes
Hull (Québec) J8Y 6M5

Objet : Deuxième suivi au rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives*

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 4 juillet 2002, du suivi apporté aux recommandations contenues dans le rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives* offert au Collège de l'Outaouais.

La Commission avait émis deux recommandations. La première portait sur l'intégration des outils informatiques au programme de formation afin de permettre aux élèves de répondre adéquatement aux besoins des employeurs et la seconde concernait l'orientation du programme, plus spécifiquement le besoin de développer une vision commune du programme inspirée par la définition d'un profil du diplômé.

Selon le premier rapport de suivi, reçu en décembre 2001, le Collège n'avait réalisé que très peu d'actions afin de répondre aux deux recommandations formulées en 1998. Le rapport indiquait plutôt que l'établissement apporterait les améliorations souhaitées lors de la révision prochaine du programme. Pourtant, les informations récemment transmises par le Collège de l'Outaouais montrent que des mesures avaient effectivement été mises en œuvre dès 1998. Il est pour le moins étonnant que le Collège ait attendu une réaction négative de la Commission avant de lui présenter ce qu'il avait déjà accompli.

L'apprentissage des outils informatiques dans le programme s'est amélioré depuis 1998. Le Collège a effectué un sondage auprès des employeurs afin de connaître leurs besoins et les enseignants ont incorporé à leurs cours l'utilisation des logiciels pertinents. La Commission considère que le Collège a bien répondu à sa recommandation.

En réponse à la recommandation portant sur l'orientation du programme, le Collège avait élaboré, en 1998, un profil du diplômé pour chacune des deux options offertes. Bien que les profils soient orientés en fonction de la spécialisation, ils tiennent compte des connaissances et habiletés communes à tous les élèves inscrits en *Techniques administratives*, incluant celles relevant de la formation générale. Le Collège devra profiter des travaux entourant la révision du programme pour consolider ses efforts en vue d'en augmenter la cohérence, notamment lors de l'élaboration du nouveau profil du diplômé par le comité de programme.

En conclusion, la Commission considère que le Collège de l'Outaouais a répondu adéquatement aux deux recommandations qu'elle lui avait formulées et que les actions entreprises par le Collège ont contribué à améliorer encore la qualité déjà reconnue du programme *Techniques administratives*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer